



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Connexion au Portail « demarches-simplifiees.fr » procédure en ligne de demande d'autorisation de pose de filets fixes sur l'estran

sept 2020 - Version 1



Chapitre 1 Je me connecte au portail demarches-simplifiees.fr

Pour faire ma demande en ligne d'autorisation de pose de filet fixe sur l'estran, je me connecte au portail en cliquant sur le lien de connexion.

Ce lien est accessible entre le 1^{er} octobre et le 1^{er} novembre de chaque année sur le site des services de l'État dans le département à l'adresse suivante :

<https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral/Peche-a-pied-Cultures-marines-Reglementation-et-controle/Peche-a-pied-professionnelle-et-de-loisir>

Sur la page d'accueil, je m'identifie soit avec mes identifiants déjà enregistrés (J'ai déjà un compte), soit avec FranceConnect (S'identifier avec FranceConnect), soit en créant un nouveau compte (Créer un compte demarches-simplifiees.fr) :



Demande d'autorisation de pose d'un filet fixe dans la Somme

 Date limite : 31 octobre 2020

Demande de pose d'un filet fixe calé sur les plages de la Somme

Notice et information : <https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral/Peche-a-pied-Cultures-marines-Reglementation-et-controle/Peche-a-pied-professionnelle-et-de-loisir>

Attention, toute demande déposée avant le 1er octobre sera rejetée.

Commencer la démarche

Avec FranceConnect

France connect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

OU

[Créer un compte demarches-simplifiees.fr](#)

[J'ai déjà un compte](#)

J'ai déjà un compte

Je saisis mon adresse électronique et le mot de passe puis **Se connecter**

OU

Je m'identifie avec FranceConnect

Si vous avez déjà un compte auprès d'Impots.gouv.fr, d'Ameli.fr, de La Poste ou de Mobile Connect, **S'identifier avec FranceConnect** est le bouton qui vous permet de vous connecter aux services publics en ligne en utilisant l'un de ces quatre comptes.

Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de créer un nouveau compte sur le portail "demarches-simplifiees.fr".

OU

Je crée mon compte

A défaut (première connexion à « demarches-simplifiees.fr» notamment), la création d'un compte est obligatoire en cliquant sur **Créer un compte** pour pouvoir faire votre demande en ligne d'autorisation de pose de filet fixe sur l'estran.

Il vous sera demandé d'indiquer une adresse mail ainsi qu'un mot de passe de 8 caractères minimum.

Il est conseillé de les noter car ils constituent vos identifiants de connection sur le portail « demarches-simplifiees.fr ». Une validation par mail vous sera demandée (pensez à vérifier votre boîte de réception et vos courriers indésirables).

